

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **15/11/2013**

Date de la convocation
06/11/2013

Date d'affichage
06/11/2013

Nombres de Conseillers

En exercice :
Présents :
Votants :
Absents :
Exclus :

L'an 2013, le **15 Novembre** à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melles : DOUGLAS Katherine, TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Absent(s) : M. FERRET Alain

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : ACQUISITION BANDES DE TERRAIN POUR
MISE EN CONFORMITE DES CHEMINS RURAUX ET
CHEMINS DE RANDONNEES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire des acquisitions de bandes de terrain afin de mettre en conformité les chemins ruraux et les chemins de randonnées.

Monsieur BORDERON Raymond et Monsieur BOURREAU Bernard étant concernés par le projet, se retirent et ne prennent pas part au vote.

Monsieur Francis ALLARY expose le fait qu'il est nécessaire d'acquérir :

- une bande de terrain à Monsieur BORDERON Raymond concernant le chemin rural n°1 aux Bernouillies qui longe les parcelles section B 242 et 243 ;
- une bande de terrain à Monsieur BOURREAU Bernard concernant le chemin rural des Monneries au Cluzeau longeant les parcelles section B 109 et 110.

Un document d'arpentage doit être établi afin de déterminer la superficie exacte des bandes de terrain à acquérir.

L'acquisition de ces bandes de terrain sera réalisée pour un montant de 1.00 € le m².

Les actes d'achat pourront être établis par Maître BENOIT-MESNARD Valérie, notaire à Villebois-Lavalette.

N°: 01 15112013

Vote A la majorité

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Ouï son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir les bandes de terrain à Monsieur BORDERON Raymond et Monsieur BOURREAU Bernard pour un montant de 1.00 € le m² ;
- de solliciter Monsieur Jean-Paul ENNUYER, Géomètre au Gond-Pontouvre, pour la réalisation du document d'arpentage ;
- de faire réaliser les actes d'achat par Maître BENOIT-MESNARD Valérie, notaire à Villebois-Lavalette ;
- de désigner Monsieur Francis ALLARY pour signer les actes, ou en cas d'empêchement de celui-ci, Monsieur Alain JOSEPH.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le

Le Maire,
BORDERON
Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du 15/11/2013

Date de la convocation
06/11/2013

Date d'affichage
06/11/2013

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

N°: 02 15112013

Vote A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification du :

L'an 2013, le 15 Novembre à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melles : DOUGLAS Katherine, TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Absent(s) : M. FERRET Alain

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : DEPARTEMENT DE LA CHARENTE :
AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'ingénierie publique (ATESAT) telle qu'elle était jusque là organisé par l'Etat au service des territoires doit disparaître.

le Département de la Charente, suite à cette disparition, souhaite créer une Agence Technique Départementale (ATD).

Il est possible d'adhérer à l'ATD, moyennant une participation qui sera calculée par rapport au nombre d'habitant de la commune.

Oùï son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'Agence Technique Départementale.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/11/2013

Le Maire,
BORDERON Raymond

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **15/11/2013**

Date de la convocation
06/11/2013

Date d'affichage
06/11/2013

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

N°: 04 15112013

Vote A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an 2013, le **15 Novembre** à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melles : DOUGLAS Katherine, TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Absent(s) : M. FERRET Alain

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

OBJET : CONTRAT A DUREE DETERMINE POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame VERNET Marie-Hélène, actuellement en remplacement de Madame LAURENCON Angéline depuis le 26 janvier 2012, termine son remplacement au 31 décembre 2013.

Madame LAURENCON Angéline, suite à l'avis du Comité Médical en date du 24 septembre 2013, reprend son poste à partir du 1er janvier 2014 avec un temps partiel thérapeutique.

Il faut rappeler qu'en début d'année, beaucoup de travail est à prévoir du fait de la clôture de l'exercice 2013, des déclarations des cotisations annuelles, des élections et de la préparation du budget.

De plus, les logiciels informatiques ayant évolués pendant l'absence de Madame LAURENCON Angéline (congés longue maladie), sa reprise en temps partiel thérapeutique sur une durée de travail de 12 heures hebdomadaire, ne saurait suffire pour satisfaire pleinement au travail à fournir lors de cette période.

Pour cela, il est proposée un contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité à Madame VERNET Marie-Hélène, à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au 30 juin 2014.

Madame VERNET Marie-Hélène sera rémunérée sur le poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe, échelle 4, échelon 7, indice brut 347, indice majoré 325, bénéficiant du supplément familial de traitement, et avec une N.B.I. de 15.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification du :

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de signer un Contrat à Durée Déterminée pour accroissement saisonnier d'activité avec Madame VERNET Marie-Hélène, pour une période de 6 mois à compter du 1er janvier 2014, et rémunérée sur le grade d'Adjoints Administratif de 1ère Classe avec les conditions énumérées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/11/2013

Le Maire,
BORDERON Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du 15/11/2013

Date de la convocation
06/11/2013

Date d'affichage
06/11/2013

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

N°: 03 15112013

Vote A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification du :

L'an 2013, le 15 Novembre à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melles : DOUGLAS Katherine, TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

Absent(s) : M. FERRET Alain

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

OBJET : REVISION DU LOYER AU 1er JANVIER 2014

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une révision du loyer doit avoir lieu au 1er janvier de chaque année d'après l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre de l'année précédente.

Monsieur le Maire propose de réviser le loyer au 1er janvier 2014, d'après l'indice de référence du 2ème trimestre 2013, soit +1.20 %, ce qui porte le loyer à 453.08 € .

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de réaliser la révision du loyer au 1er janvier 2014, pour un loyer mensuel de 453.08 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/11/2013

Le Maire,
BORDERON Raymond